Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-06-1510 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à la Commission de suivi de site (CSS) LIDL à Ogy-Montoy-Flanville et Coincy

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R125-8-2,

CONSIDERANT la demande en date du 30 juin 2026 de la Préfecture de la Moselle, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission de suivi de site (CSS) LIDL à Ogy-Montoy-Flanville et Coincy,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour siéger au sein de la Commission de suivi de site (CSS) LIDL à Ogy-Montoy-Flanville et Coincy :

- Monsieur Denis BLOUET en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur Manuel PISULA en tant que représentant suppléant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM